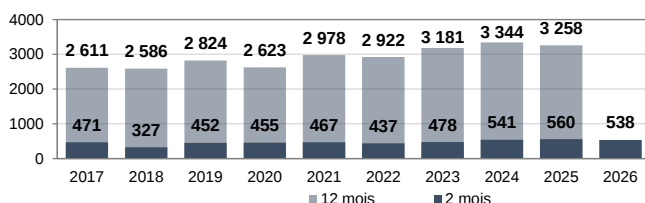


En février 2026, les forces de l'ordre ont enregistré 286 accidents corporels en outre-mer, soit +5 % par rapport à février 2025. On dénombre dans ces accidents

15 tués (11 dans les DROM et 4 pour les autres territoires), soit 5 tués de moins par rapport à février 2025 ;
354 blessés (299 dans les DROM et 55 pour les autres territoires), soit -1 % par rapport à février 2025.

Accidents corporels
enregistrés par les forces de
l'ordre, sur voie ouverte à la
circulation publique



**Bilan depuis le début de l'année
2026**

538 accidents
corporels à fin février

-4% par rapport à 2025

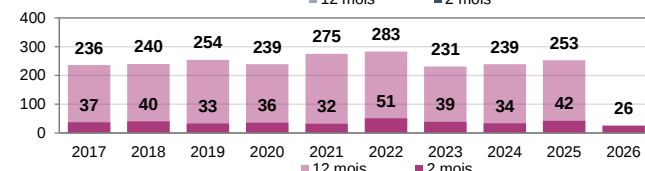
26 tués
à fin février

-38% par rapport à 2025

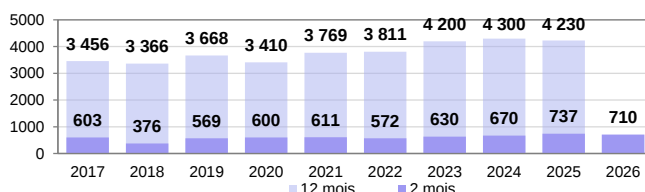
710 blessés
à fin février

-4% par rapport à 2025

Personnes tuées
dans les 30 jours après
l'accident



Blessés
dans les accidents enregistrés
par les forces de l'ordre



	Février*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	15	-25%	45	-43%	237	-4%
Blessés BAAC	354	-1%	1 108	+2%	4 203	-4%

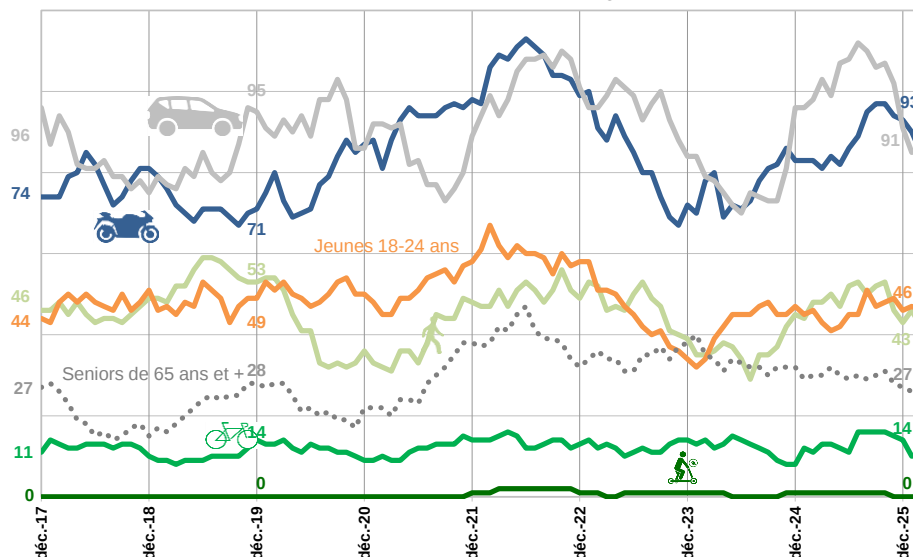
* Février 2026 par rapport à février 2025

** Cumul 3 mois de décembre 2025 à février 2026 par rapport au cumul 3 mois de décembre 2024 à février 2025

*** Cumul 12 mois de mars 2025 à février 2026 par rapport au cumul 12 mois de mars 2024 à février 2025

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2024, quasi-définitives en 2025, données BAAC provisoires arrêtées au 09/03/2026 pour l'année 2026

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



**Nombre de personnes tuées cumulé sur
12 mois établi en**

Février 2026

% par rapport à l'année 2019

VL
86 ; -9%

2 RM
85 ; +20%

Jeunes 18-24 ans
46 ; -6%
Piétons
42 ; -21%

Séniors 65 ans et plus
28 ; +0%

Cyclistes
11 ; -3 tué(s)

Usagers d'EDPm
0 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+8%	-3%	
2 RM *	-5%	-4%	-38%
Automobilistes	+1%	-15%	-9%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2024, données quasi-définitives 2025, données BAAC provisoires arrêtées au 09/03/2026 pour l'année 2026

Tableau détaillé du mois de février 2026 par rapport à un an auparavant

Tendance ces trois derniers mois :

- dans les départements et régions d'outre-mer, la tendance est à la baisse pour les tués (-38%) et à la hausse pour les blessés enregistrés (+6%) ;
- sur les autres territoires d'outre-mer, la tendance est à la baisse pour les tués (-52%) et pour les blessés enregistrés (-20%).

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Février		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	11	299	31	-19	962	+56	168	+4	3 561	-150

Par mode de déplacement

Piétons	1	30	6	-2	141	+39	36	-1	440	+73
EDPm	0	6	0	+0	26	-8	0	-1	141	-14
Cyclistes	1	14	2	-4	38	-8	8	-2	137	-45
2RM	4	113	11	-7	304	-2	58	+4	1 218	-86
Automobilistes	5	113	12	-4	369	+5	60	+3	1 386	-117

** Cumul 3 mois de décembre 2025 à février 2026 par rapport au cumul 3 mois de décembre 2024 à février 2025
*** Cumul 12 mois de mars 2025 à février 2026 par rapport au cumul 12 mois de mars 2024 à février 2025
Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM
Données définitives jusqu'en 2024, quasi-définitives en 2025, données BAAC provisoires arrêtées au 09/03/2026 pour l'année 2026

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Février		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	4	55	14	-15	146	-37	69	-14	642	-14

Par mode de déplacement

Piétons	0	3	1	-2	9	+3	6	-5	60	+11
EDPm	0	4	0	+0	5	+4	0	+0	13	+11
Cyclistes	0	2	0	+0	4	+2	3	+2	31	+14
2RM	1	32	4	-2	65	-6	27	-2	273	-5
Automobilistes	1	13	7	-12	49	-18	26	-15	178	-35

** Cumul 3 mois de décembre 2025 à février 2026 par rapport au cumul 3 mois de décembre 2024 à février 2025
*** Cumul 12 mois de mars 2025 à février 2026 par rapport au cumul 12 mois de mars 2024 à février 2025
Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2024, quasi-définitives en 2025, données BAAC provisoires arrêtées au 09/03/2026 pour l'année 2026

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.
Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.
Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.
Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomoteuristes et les motards, y compris les scooteristes.
Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l' arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel
Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.
Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2024 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2025.**
L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation
L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2025 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>